

## Contenu

---

<b>ARTICLE 1 Poker menteur sur les rémunérations des agents .....</b>	<b>2</b>
<b>Chiffres-clés .....</b>	<b>2</b>
Situation explosive .....	2
Tassement des grilles indiciaires .....	3
Ouverture d'une négociation .....	4
« Il fallait effectuer la revalorisation du point d'indice l'été dernier et il va falloir continuer » .....	5
<b>ARTICLE 1 BIS « Si le gouvernement dit vrai, la rémunération réelle des fonctionnaires baisserait de 11 % d'ici la fin du quinquennat » .....</b>	<b>6</b>
Les retraites des fonctionnaires représentent une part importante des dépenses totales du système de retraite. Dans quelle mesure la dégradation des ressources de cette branche pèserait-elle sur l'ensemble des régimes des retraites ? .....	6
En quoi ont-elles été dégradées ? .....	7
Ce qui, en plus des conséquences pour ces travailleurs, grèverait fortement le solde des régimes de retraite ? .....	7
<b>ARTICLE 2 Rémunérations, protection sociale... Les chantiers 2023 de la fonction publique .....</b>	<b>8</b>
Dialogue social .....	9
Protection sociale complémentaire .....	9
Parcours et rémunérations .....	10
Fonction publique + .....	10
<b>ARTICLE 2bis Retraites des fonctionnaires : vers un fonds pénibilité pour la territoriale ? .....</b>	<b>11</b>
Un fonds de prévention pour la territoriale ? .....	12
Un coût net de 0,4 milliard d'euros .....	12
<b>ARTICLE 3 Ce mode de vie qui fait des Finlandais les habitants les plus heureux du monde .....</b>	<b>13</b>
Une vision dissemblable .....	14
<b>ARTICLE 4 Autoroutes : les tarifs des péages vont grimper de près de 5% au 1er février .....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 5 Informations : .....</b>	<b>15</b>
Le juge présume l'existence d'une discrimination liée à l'engagement syndical d'un agent .....	15

## ARTICLE 1 Poker menteur sur les rémunérations des agents

Publié le 27/01/2023 • Par La gazette •



Stagnation salariale, « fonctionnaire bashing », postes vacants... Les métiers de la fonction publique ne font plus rêver, au point que la refonte des rémunérations est un chantier prioritaire, toutefois repoussé après la réforme des retraites. Les syndicats attendent des actes.

### Chiffres-clés

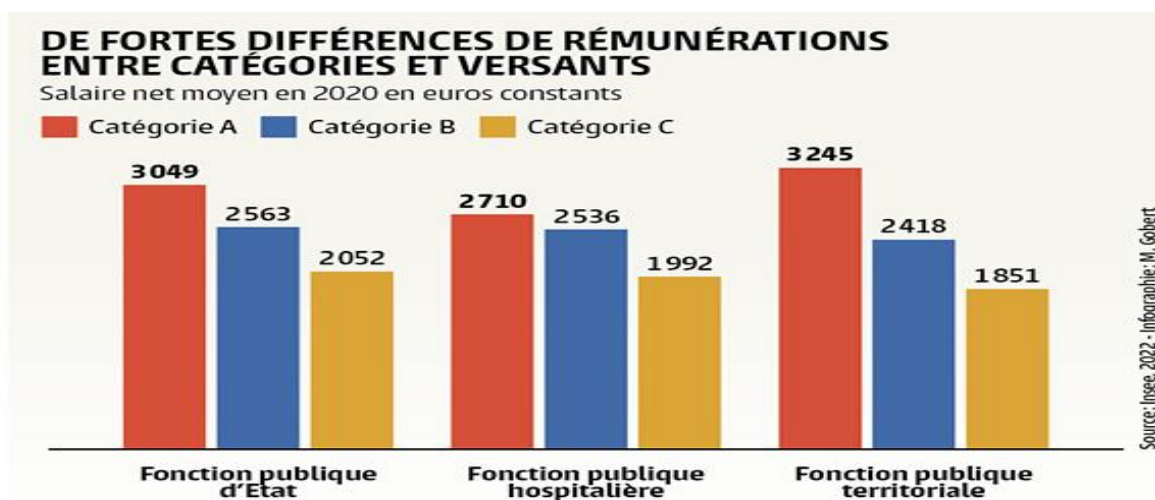
- **0 %** Telle est l'évolution du point d'indice durant le premier mandat d'Emmanuel Macron. C'est la plus faible revalorisation des dernières législatures. Elle s'était élevée à 1,2 % sous François Hollande et à 2,1 % sous Nicolas Sarkozy.
- **75 % d'agents de catégorie C** exercent dans la territoriale. Cette catégorie représente 45 % des effectifs de la fonction publique.
- **7,5 Md€ C'est le coût de l'augmentation** de 3,5 % de la valeur du point d'indice en 2022 pour l'ensemble de la fonction publique. Dans le détail, le chiffre de la mesure communiqué par le ministère est de 3,2 milliards d'euros pour le versant de l'Etat, de 2,3 milliards pour la territoriale et de 2 milliards d'euros pour l'hospitalière.

« Notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies rémunèrent si mal. » C'est par ces mots qu'Emmanuel Macron s'est adressé aux Français à la télévision, le 13 avril 2020, en pleine crise du Covid pour rendre hommage à ceux qui ont tenu les services publics durant l'épidémie. Depuis, la question des rémunérations s'est imposée comme l'un des sujets centraux pour redonner de l'attractivité aux métiers de la fonction publique.

Il faut dire qu'en vingt-cinq ans le nombre de candidats aux concours a été divisé par quatre, selon le ministère de la Transformation et de la fonction publiques. Au point que la situation est devenue préoccupante dans certains secteurs. En 2022, par exemple, le nombre de candidats admissibles au Capes pour être enseignant était inférieur à celui des postes ouverts dans cinq matières du secondaire. La situation n'est pas plus encourageante au sein des collectivités. Selon le 13e baromètre Randstat, réalisé en 2022 en partenariat avec « La Gazette », 59 % des collectivités témoignent de difficultés récurrentes à recruter.

### SITUATION EXPLOSIVE

Le ministre de la Transformation et de la fonction publiques, Stanislas Guerini, hérite d'une situation explosive. En parallèle du retour d'une forte inflation, il doit gérer l'effet boomerang de plus de dix ans de quasi-gel de la valeur du point d'indice. Depuis 2010, cette clé de voûte de la rémunération des fonctionnaires a perdu 14,7 % de sa valeur. Et ce n'est pas la revalorisation de 3,5 % l'année dernière qui solutionne le problème. « C'est nettement insuffisant au vu de l'inflation [5,2 % en 2022, ndlr] », commente Julien Fonte, secrétaire général de la FSU Territoriale.

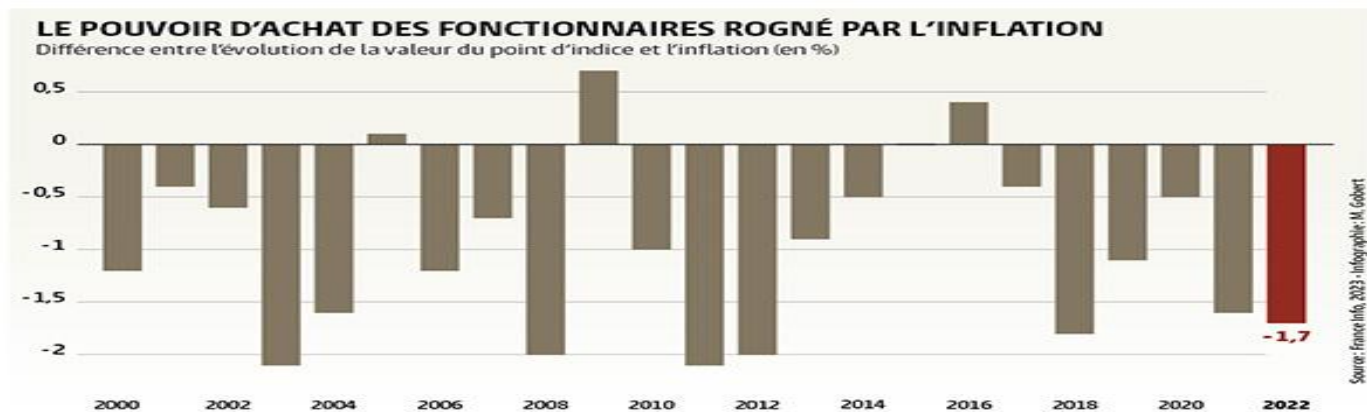


Après trente ans de discours politiques contre les fonctionnaires les accusant de coûter trop cher, l'exécutif a multiplié, depuis la crise sanitaire, les négociations catégorielles : Ségur de la santé, Beauvau de la sécurité, Grenelle de l'éducation... Mais malgré le déblocage de 8 milliards d'euros pour les soignants, de 800 millions sur cinq ans pour les policiers et de 635 millions pour ne plus payer un enseignant moins de 2 000 euros net par mois, il peine toujours à combler le nombre grandissant de postes vacants.

La raison ? Pour Prune Helfter-Noah, porte-parole du collectif Nos services publics, « le rattrapage salarial n'a pas été à la mesure de ce qu'a été le confinement. Et même si certains discours sont devenus inaudibles, le logiciel idéologique n'a pas changé ». Un avis partagé par Johan Theuret, cofondateur du groupe de réflexion Le Sens du service public : « Depuis la révision générale des politiques publiques [de] Nicolas Sarkozy, la vision est purement comptable. Or la rémunération est aussi une marque de considération que l'on porte aux agents publics. » « Le décrochage est tel avec le secteur privé que le sens des missions ne suffit plus à raccrocher les fonctionnaires à leur métier », analyse Prune Helfter-Noah. Entre 2013 et 2020, le salaire moyen net du secteur privé a augmenté de 14,35 % contre 8,83 % pour le secteur public, selon Le Sens du service public. Et les disparités sont importantes entre les versants de la fonction publique. Ainsi, 200 euros net par mois séparent aujourd'hui le salaire net moyen des agents de catégorie C de la fonction publique d'Etat de celui de la territoriale.

## TASSEMENT DES GRILLES INDICIAIRES

Les gouvernements successifs ont préféré renforcer les inégalités entre agents en multipliant les augmentations individuelles (avancements de grade, d'échelon, promotions internes) et catégorielles (créations de primes spécifiques, PPCR...). « On a eu tendance à revaloriser les catégories qui sont les plus médiatiques en oubliant certains métiers », explique François Ecalle, ancien magistrat à la Cour des comptes. De l'avis de Johan Theuret, ces décisions ont complexifié le système de rémunération et rendu son architecture « peu lisible et peu incitative ».



L'autre conséquence a été le tassement des grilles indiciaires. « En échange du statut et d'un salaire bas, il y avait la promesse d'avoir une carrière. Maintenant, vous commencez bas, vous finissez bas », regrette Johann Laurency, secrétaire fédéral de FO Territoriaux. L'effet de rattrapage des hausses du Smic par les grilles indiciaires fait qu'une part de plus en plus importante des premiers échelons des catégories C et B est rémunérée au Smic. En 2023, c'est le cas de tous les agents jusqu'à neuf ans d'ancienneté. « Cet écrasement provoque un sentiment de stagnation chez les jeunes agents et engendre pour les plus anciens une très forte réduction du différentiel salarial lié à l'ancienneté », pointe l'étude du Sens du service public.

## OUVERTURE D'UNE NEGOCIATION

Pour tenter d'y remédier, Stanislas Guerini a annoncé l'ouverture d'une négociation sur les salaires au début de l'année 2023. Mais l'équation s'annonce complexe car celui-ci est contraint par les objectifs de maîtrise des finances publiques de Bercy. Néanmoins, pour Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la FPT, « on ne pourra pas échapper à une augmentation importante du point d'indice entre 5 % et 10 %, soit entre 10 et 20 milliards d'euros ». La fourchette haute de cette estimation correspond aux demandes des syndicats majoritaires de la fonction publique.

Ils réclament une inversion de la logique qui s'est imposée ces dernières années. « Il n'est pas normal que les primes et indemnités prennent le pas sur le point d'indice et les grilles indiciaires », critique Sylvie Ménage, secrétaire générale de l'Unsa Territoriaux. Surtout que ces primes ne sont jamais les mêmes selon les grades et ne sont pas obligatoires dans la territoriale. Ils demandent aussi de retrouver des amplitudes de carrière pour fidéliser les agents. « Il faut retrouver des écarts entre nos différents niveaux de recrutement », insiste Marie Mennella, secrétaire nationale d'Interco-CFDT.

Johan Theuret, lui, soutient une formule d'indexation des salaires sur la base d'un indicateur partagé entre les employeurs publics et les partenaires sociaux pour donner davantage de visibilité pluriannuelle aux agents. « Une indexation sur l'inflation serait déraisonnable car il y a aussi le glissement vieillissement-technicité et les avancements de grade et d'échelon », nuance-t-il.

Les macronistes préféreraient des augmentations ciblées, si l'on en croit le rapport sur les perspectives salariales de la fonction publique de mars 2022 de Paul Pény, l'actuel directeur de cabinet de Stanislas Guerini. Parmi les propositions, le ministre a retenu dans ses interventions médiatiques l'instauration d'une prime d'intéressement et l'accentuation de l'individualisation des rémunérations. Une perspective confirmée par la circulaire du ministère du Budget relative au lancement de la procédure budgétaire pour 2024 adressée aux ministères. Elle demande de retenir comme « hypothèse de travail » une « valeur stable » du point d'indice de la fonction publique à 58,2004 euros.

« On doit avoir un débat sur la décorrélation du point d'indice de la fonction publique et la responsabilisation des collectivités comme employeur public. Est-ce que les collectivités sont prêtes à prendre cette responsabilité ? » s'interroge Thomas Cazenave, président (Renaissance) de la délégation chargée des collectivités à l'Assemblée. Une ligne rouge pour les syndicats. Le bras de fer s'annonce tendu.

Focus

**« Il fallait effectuer la revalorisation du point d'indice l'été dernier et il va falloir continuer »**



**François Ecalle**, ancien magistrat à la Cour des comptes et président de Fipeco [\(1\)](#)

**Est-ce qu'il y a besoin d'un nouveau rattrapage concernant les rémunérations des fonctionnaires ?**

C'est un peu plus compliqué. En 2019, les cadres de la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales étaient moins bien rémunérés que ceux du secteur privé. En revanche, les ouvriers et employés de la fonction publique d'Etat étaient mieux rémunérés que ceux du secteur privé. Néanmoins, il fallait effectuer la revalorisation du point d'indice l'été dernier et il va falloir continuer, puisque l'on subit toujours de l'inflation. J'ai défendu le gel à la Cour des comptes, mais comme une mesure transitoire car ce choix a des effets pervers. Il pèse sur les salaires de départ et sur les évolutions de carrière avec une compression des hiérarchies salariales au détriment des cadres et enseignants.

**L'Etat a-t-il encore les moyens de mettre plusieurs milliards d'euros sur la table pour la fonction publique ?**

C'est la grande question. L'Etat a très peu de marges de manœuvre budgétaires. Ce qui compte, c'est l'évolution des dépenses publiques en volume, c'est-à-dire corrigée de l'inflation. Donc, lorsque l'inflation est importante, il est normal que les dépenses augmentent en euros courants et notamment la masse salariale. Cependant, il ne faut pas que ces revalorisations soient trop élevées, sauf à effectuer des économies ailleurs (retraite, assurance maladie, dépenses de fonctionnement, etc.). Typiquement, on pourrait y arriver en augmentant les salaires de la fonction publique tout en réduisant les effectifs.

---

## ARTICLE 1 BIS « Si le gouvernement dit vrai, la rémunération réelle des fonctionnaires baisserait de 11 % d'ici la fin du quinquennat »

---

Alternatives économique Le 27/01/2023 - Modifié Il y a 2 jours 6 min



Arnaud Bontemps fonctionnaire, co-porte parole du collectif Nos services publics

A l'heure où le gouvernement cherche à justifier sa réforme des retraites par un indispensable retour à l'équilibre budgétaire, la note publiée ce vendredi par le collectif Nos services publics est explosive. En analysant dans le détail les données transmises par le ministère de l'Economie au Conseil d'orientation des retraites (COR) en matière d'emploi public, les auteurs ont découvert qu'elles ont été construites en s'appuyant sur deux hypothèses : un gel total des emplois publics sur la période 2020-2070 et une dégradation massive de la rémunération réelle des agents sur la durée du quinquennat, faisant ainsi baisser les cotisations collectées et donc les recettes du système de retraite.

Problème, ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est réaliste ou cohérente avec des annonces du gouvernement ou des textes de loi déjà adoptés, comme la revalorisation des enseignants du secondaire inscrite dans le budget 2022, celle des policiers et gendarmes votée *via* la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, ou celle des soignants de l'hôpital public actée lors du Ségur de la santé.

Pour tenter d'y voir plus clair, *Alternatives Economiques* a interrogé Arnaud Bontemps, fonctionnaire passé par la Cour des comptes et co-porte-parole du collectif Nos services publics, qui rassemble des fonctionnaires et contractuels, toujours en poste ou ayant quitté l'administration, dénonçant le délitement des services publics et proposant une vision alternative à l'approche gestionnaire.

LES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES REPRESENTENT UNE PART IMPORTANTE DES DEPENSES TOTALES DU SYSTEME DE RETRAITE. DANS QUELLE MESURE LA DEGRADATION DES RESSOURCES DE CETTE BRANCHE PESERAIT-ELLE SUR L'ENSEMBLE DES REGIMES DES RETRAITES ?

---

**Arnaud Bontemps** : Ce que nous commençons par rappeler est que les retraites de la fonction publique ont effectivement un poids massif, 24 % des dépenses totales. Avec une petite précision : les ressources de ces régimes de retraite sont calculées de manière différente selon qu'on parle de l'Etat ou des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

En réalité, les analyses dont nous parlons se centrent sur les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, puisque le fonctionnement de leurs cotisations est similaire à celui de tous les cotisants, c'est-à-dire qu'il est



directement assis sur la masse salariale, donc sur le nombre d'emplois et la rémunération des personnes en place.

Pour estimer les évolutions dans les années à venir sur ces deux sujets – emplois publics et rémunération des fonctionnaires –, le COR s'appuie sur des hypothèses transmises annuellement par Bercy, précisément par la Direction du Budget. Or, entre juin 2021 et septembre 2022 ou, en le disant autrement, avant et après la réélection d'Emmanuel Macron, ces hypothèses concernant l'emploi public ont été très sensiblement dégradées. Cela a un impact direct et immédiat sur les ressources qui abondent le système de retraite.

### EN QUOI ONT-ELLES ETE DEGRADEES ?

**A. B. :** Les hypothèses d'effectifs restent stables, car elles étaient déjà au plus bas. Le scénario retenu est celui de la stabilité globale des effectifs d'ici 2070 dans les trois versants de la fonction publique, c'est-à-dire un quasi-gel des recrutements en dehors du remplacement des départs en retraite. Ce qui signifie une baisse de 8 % du nombre de fonctionnaires par habitant. Mais à la limite, ces trajectoires-là n'ont pas changé entre 2021 et 2022.

Ce sont les hypothèses de rémunération des fonctionnaires qui ont fortement évolué, puisque dans les données transmises en septembre 2022 au COR, le gouvernement annonce un gel non seulement du traitement indiciaire moyen, mais aussi des primes des fonctionnaires, donc un gel quasi total.

S'il dit vrai, cela signifierait, dans une période où l'inflation reprend assez fortement, une diminution d'environ 11 % de la rémunération en termes réels (une fois l'inflation prise en compte) des fonctionnaires d'ici 2027, mais aussi des fonctionnaires qui liquideront leur retraite dans cette période.

### CE QUI, EN PLUS DES CONSEQUENCES POUR CES TRAVAILLEURS, GREVERAIT FORTEMENT LE SOLDE DES REGIMES DE RETRAITE ?

**A. B. :** Effectivement, si ces hypothèses transmises par Bercy correspondaient à des options politiques dont nous ne sommes pas encore au courant, cela aurait des conséquences très importantes sur le déficit des systèmes de retraite.

Parce que des fonctionnaires moins bien payés, ce sont moins de cotisations, et dans des proportions importantes. Nous avons calculé les effets qu'aurait une évolution de la masse salariale publique similaire à celle du privé. D'ici à 2030, cela rapporterait 3,3 milliards d'euros aux caisses de retraite. Le tiers du déficit du système serait comblée, ne serait-ce que grâce au surcroît de cotisations des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.

**Les chiffres transmis par Bercy sont-ils insincères ou traduisent-ils une option politique que le gouvernement n'a pas encore dévoilée ? Vous posez la question mais semblez pencher pour la première hypothèse en titrant votre note : « Le déficit est-il artificiellement gonflé d'un tiers pour justifier la réforme ? »**

**A. B. :** La réalité est qu'on ne sait pas ! Nous avons essayé de comparer ces projections gouvernementales drastiques à d'autres textes de loi ou projets de l'exécutif. C'est parfois cohérent, par exemple lorsque le gouvernement annonce des gels massifs ou de très fortes contraintes sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. Cela l'est beaucoup moins quand on entend parler de recrutements dans la police nationale.

Sur la rémunération, de très forts indices nous laissent penser que les chiffres qui ont été communiqués sont au moins en partie inexacts. Par exemple, le point d'indice a été revalorisé de 3,5 % en juillet 2022, et l'impact de la revalorisation n'a pas été répercuté en année pleine sur 2023, alors qu'elle est antérieure aux prévisions transmises par le gouvernement au COR. Je passe les incohérences concernant des tas d'annonces gouvernementales, ici sur la revalorisation du métier d'enseignant, ou là sur les revalorisations des soignants dans les hôpitaux publics.

Face au doute, c'est une question qu'on pose, une vraie question. De deux choses l'une, ces projections reflètent-elles des objectifs politiques ? Auquel cas la rémunération et la retraite des fonctionnaires diminueraient fortement d'ici la fin du quinquennat, une information qui serait bonne à transmettre aux citoyens et aux agents publics. Ou bien, le gouvernement a-t-il artificiellement gonflé les chiffres de déficit pour justifier sa réforme ? C'est à lui aujourd'hui de clarifier les choses, dans une période qui réclame le débat public le plus transparent possible sur ces questions.

## **ARTICLE 2 Rémunérations, protection sociale... Les chantiers 2023 de la fonction publique**

Publié le 25/01/2023 • Par La gazette



Le ministère de la Transformation et de la fonction publiques a précisé, ce mercredi 25 janvier, les dossiers qui seront inscrits à l'agenda social de cette année. Un calendrier qui risque, toutefois, d'être bousculé par la réforme des retraites.

L'entourage du ministre de la Transformation et de la fonction publiques, Stanislas Guerini, a présenté, ce mercredi 25 janvier, les intitulés des chantiers et le déroulement de l'agenda social 2023.

Objectif : « la coconstruction en continuant de privilégier le dialogue social [...] tout en ayant une approche systémique et pratico-pratique des sujets ».

Un calendrier dont les échéances seront ficelées à la mi-février par le ministère, bien que les dates précises de ces échéances restent floues. Pour autant, certains rendez-vous sont déjà connus.

Ces axes de travail pour l'année à venir, avaient d'ores et déjà été abordées par le ministre lors d'entrevues avec l'ensemble des organisations syndicales <sup>(1)</sup>. Ainsi, l'agenda social 2023 sera bien nourri et divisé en quatre grandes thématiques.



---

## DIALOGUE SOCIAL

---

Le premier chantier 2023 concernera le résultat de l'organisation des élections professionnelles qui se sont déroulées en décembre 2022. Stanislas Guerini fera un point le 23 mars, durant lequel « le bilan du scrutin sera analysé sans complaisance ni a priori ».

L'installation des nouvelles instances paritaires sera également évoquée à la suite des élections professionnelles. Ces dernières permettant « la pleine application de la loi de 2019 ». Une réunion est prévue le 6 avril.

Autre volet de la thématique « dialogue social », le droit syndical. L'idée est de réinterroger les droits syndicaux (notamment le parcours des représentants, les garanties conférées aux agents mais aussi leurs angles morts). « Pour avoir un dialogue social solide, il faut aussi regarder les conditions dans lesquelles un agent choisit de se lancer dans un mandat syndical. »

Pour la CFDT, reçue ce 25 janvier rue de Grenelle, cette séquence servira de base à l'organisation du scrutin de 2026. « Il s'agit d'un enjeu démocratique pour les employeurs et les agents », insiste Mylène Jacquot, sa secrétaire nationale.

La discrimination syndicale et l'évolution des carrières des syndicalistes sont aussi au programme, car comme le souligne Mylène Jacquot, « une décharge de service dans le cadre d'un mandat syndical n'est pas une sinécure pour les agents qui y perdent souvent en rémunération et déroulement de carrière ». Le but poursuivi : valoriser l'engagement syndical.

---

## PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

---

Il s'agit du second temps fort souhaité par Stanislas Guerini : les discussions sur le volet santé et prévoyance dans la territoriale avaient été suspendues en raisons des élections professionnelles. Un point y sera consacré au courant du mois de mars.

La discussion portera sur la « formule » : soit une formule mixte comprenant les garanties statutaires et complémentaires/soit l'une ou l'autre. Le point sera aussi consacré à la question de l'invalidité et l'incapacité de travail des agents. Objectif : trouver un accord de méthode.

« En faisant un comparatif avec le privé, on voit des différences entre les dispositifs ou mécanismes de compensation de l'incapacité ou l'invalidité », rappelle l'entourage du ministre. Si, s'agissant des risques d'incapacité, le régime statutaire est mieux-disant que dans le privé, la couverture prévoyance d'un salarié confronté à un congé maladie longue durée est mieux couvert (en additionnant les conventions collectives et les accords d'entreprises). « Ce sujet n'est pas simple et cela est coûteux, concède le chef de cabinet. Mais nous ne pouvons pas ignorer le sujet. Et il est d'ailleurs étroitement lié à la question de l'attractivité. »

---

## PARCOURS ET REMUNERATIONS

---

Le chantier des parcours et rémunérations du gouvernement était le dossier phare jusqu'à ce qu'il soit bousculé par l'actualité « retraites ». « Il faut engager un exercice de révision des accès et les épreuves aux concours. »

L'objet de ce premier point est de trouver comment pérenniser un apprenti formé par une collectivité dans sa mission, notamment via l'aide du CNFPT pour la territoriale. « Nous souhaitons modifier les textes réglementaires pour mettre en avant le rôle de pré-recrutement qu'est l'apprentissage. » Plusieurs organisations syndicales se disent également favorables à l'ouverture des concours sur titres concernant spécialement les postes d'infirmières et d'assistantes sociales.

La reconnaissance des qualifications, des parcours et de la performance « individuelle ou collective », ou encore des rémunérations au regard du pouvoir d'achat, feront l'objet d'un autre module dans l'agenda social. La concertation devrait s'enclencher début février. Stanislas Guerini abordera également l'épineux sujet des grilles indiciaires et des zones de « vie chère ». Du côté syndical, on attend « une mesure générale sur la valeur du point qui ne suit pas l'inflation même après l'augmentation de 3,5 % », insiste Mylène Jacquot.

---

## FONCTION PUBLIQUE +

---

Enfin, le dernier bloc rassemble plusieurs problématiques sous l'intitulé de « Fonction publique + ». Il comprendra : l'accompagnement RH ; les pratiques de management ; les conditions de travail, la responsabilité sociale des élus envers les agents et enfin la question du logement des agents.

Le ministère précise que « la question de l'usure professionnelle, en lien étroit avec la réforme des retraites, reste un enjeu, tout comme l'égalité professionnelle et la diversité ». Un index égalité professionnelle est à l'étude depuis plusieurs mois. Sur la question du logement des agents, le ministère tentera de trouver des solutions pour loger les agents plus près de leur lieu de travail. Quant au plan santé au travail, qui était attendu à l'été 2022, devrait être intégré dans ce dernier module.

Du côté des syndicats, on espère pouvoir réinterroger la question des 1 607 h. « C'est une question de négociation et d'articulation avec la loi. Dans les collectivités, des accords locaux sont passés à la trappe et les choses se sont mal déroulées. Ce n'est pas acceptable », tempête Mylène Jacquot.

Le ministère se dit ouvert à la négociation concernant l'ensemble de ces axes.

### **Réforme des retraites, le sujet brûlant**

Au cours des « bilatérales » en présence du ministre, les syndicats n'ont pas manqué de pointer un agenda social qui doit avant tout démarrer par des échanges sur les retraites. « Parler de l'attractivité et de la rémunération des agents n'a pas de sens si l'on n'aborde pas la réforme. Les deux dossiers sont évidemment corrélés », fait valoir Dominique Régnier, secrétaire général de FO.

Pour rappel, la mobilisation du 19 janvier a rassemblé 1,12 million de personnes dans le pays dont une large part d'agents publics. Les syndicats ont renouvelé leur appel à la grève pour le 31 janvier dans un communiqué intersyndical le 23 janvier à l'issue de l'adoption par le Conseil des ministres de la réforme. Le projet de texte sera examiné par l'Assemblée nationale à partir du 6 février.

Concernant le fond de prévention annoncé par Stanislas Guerini, les syndicats restent sur leurs gardes. « Il n'y a aucune raison de le limiter à des métiers sociaux et médico-sociaux et ce, quel que soit le versant. Il ne faut pas reproduire ce qui s'est passé avec le Ségur de la santé, soit une bataille sans fin », prévient Mylène Jacquot.

La majeure partie des syndicats ont aussi rappelé les chiffres de la mobilisation du 19 janvier contre la réforme des retraites, une manière de mettre le ministère en garde sur l'âge de départ à 64 ans qui cristallise les mécontentements des agents.

[Grands dossiers 2023 : le parcours du combattant](#)

## **ARTICLE 2bis Retraites des fonctionnaires : vers un fonds pénibilité pour la territoriale ?**

Publié le 23/01/2023 • Par La Gazette



Alors qu'une nouvelle journée de mobilisation est programmée pour le 31 janvier prochain, le gouvernement a présenté son projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif (PLFSSR), qui contient la réforme des retraites, au Conseil des ministres ce 23 janvier.

Le projet de réforme des retraites démarre son processus législatif. Il était présenté ce lundi 23 janvier au Conseil des ministres. Il prend désormais le chemin de l'Assemblée nationale, pour un examen en séance publique à partir du 6 février pour s'achever le 26 mars.

De leurs côtés, les syndicats préviennent qu'il faut s'attendre à une nouvelle mobilisation d'ampleur le 31 janvier prochain. Pour l'heure, le gouvernement reste inflexible sur deux mesures : le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation.

Si le débat parlementaire promet de se dérouler au pas de course, pour une entrée en vigueur du projet à l'été, le gouvernement assure qu'il y aura dialogue. Le ministre de la Transformation et de la fonction publique, Stanislas Guerini, rencontre, jusqu'au lundi 30 janvier, les représentants des organisations syndicales de la fonction publique.

Il rappelle que les agents publics « conserveront les principaux fondements du système dont le calcul est basé sur les six derniers mois » et « l'assiette de cotisations sur la base indiciaire, hors primes ». Un système de retraites actuel qui n'est pas plus favorable » que dans le privé, a ajouté le ministre.

Sur le volet de l'aménagement des carrières, Stanislas Guerini souhaite « une meilleure prise en compte de la pénibilité ». Celle-ci passerait par :

- « L'intégration des dispositifs de retraites progressives pour permettre aux agents qui le souhaitent de se mettre en temps partiel et de bénéficier d'une partie de leurs cotisations » ;
- La portabilité des droits dans les catégories actives sera instaurée (cela représente 20 % des fonctionnaires). Ce sont des agents qui, auparavant, perdaient les années passées dans leurs anciens métiers. « Un policier qui voulait passer douanier, perdait le bénéfice de la durée de service en tant que policier », illustre le ministre qui souhaite « prendre en compte les métiers de terrain les plus pénibles »
- Pour les anciens contractuels de la fonction publique devenus titulaires, « leurs années passées en tant que contractuel seront comptabilisées », dans le calcul de leur retraite.

### UN FONDS DE PREVENTION POUR LA TERRITORIALE ?

Autre rappel : « Nous allons investir dans la prévention de l'usure professionnelle en créant un fond de prévention de l'usure professionnelle dédié aux soignants qui travaillent dans les établissements de soins, les établissements hospitaliers et les établissements médico-sociaux de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale », financé par l'Assurance maladie qui sera inscrit dans le projet de loi.

Au total, ce seront 100 millions d'euros par an qui seront engagés « pour justement aménager les postes de travail, travailler à la meilleure prévention des situations qui créent de l'usure et de la pénibilité », a-t-il indiqué.

Concernant les autres métiers de la fonction publique, Stanislas Guerini a expliqué ceci : « Nous avons engagé dans le même esprit une discussion avec les employeurs territoriaux pour la fonction publique territoriale, pour réfléchir ensemble à la création d'un fonds analogue ».

Pour mémoire, l'amélioration du fonds de prévention de la CNRACL est un sujet que le gouvernement souhaite voir exploré. Mais pour Philippe Laurent, que la Gazette a interrogé, il faut un financement différent : « Je pense que cela pourrait être une mission confiée au FIPHFP, qui a un savoir-faire certain, estime-t-il. Je ne suis pas contre non plus qu'il y ait une cotisation, faible, qui pourrait rapporter quelques millions par an sur ces sujets-là. Cela permettrait de mener des actions de prévention et de formation spécifiques pour faire en sorte que les agents puissent avoir une deuxième carrière ».

### UN COUT NET DE 0,4 MILLIARD D'EUROS

Selon les informations transmises par le gouvernement au Haut Conseil des finances publiques (HCFP) ce même jour, le coût net de la réforme des retraites pour l'État en 2023 sera de 0,4 Md€. Le Haut Conseil juge l'estimation du gouvernement « réaliste » et estime que la réforme « aura un impact très faible » sur les finances publiques l'année prochaine.

Dans le détail, le gouvernement estime que sa réforme entrainera dès cette année une baisse des dépenses de retraite de 0,2 Md€ en 2023 avec une montée en puissance progressive grâce au report de l'âge légal de départ en retraite. « Le relèvement de trois mois de l'âge légal de départ en retraite à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pourrait conduire de l'ordre de 50 000 personnes à décaler leur départ à la retraite », d'après les analyses du Haut Conseil. A l'inverse, le relèvement du minimum contributif à 1200 euros pour une carrière complète, les mesures sur la pénibilité et l'usure professionnelle et les mesures en faveur des transitions emploi-retraite entraînent des dépenses supplémentaires à hauteur de 0,6 Md€.

Le Haut Conseil des finances publiques tacle néanmoins dans son avis le « caractère incomplet des infos transmises par le gouvernement » pour évaluer l'incidence à moyen terme de la réforme des retraites sur les finances publiques. Il pointe en particulier les « incertitudes » qui entourent le coût de l'augmentation de 100€ du minimum contributif.

### Références

- [Lire l'étude d'impact de la réforme des retraites](#)
- [Lire l'avis du Haut conseil des finances publiques sur la réforme des retraites](#)

## **ARTICLE 3 Ce mode de vie qui fait des Finlandais les habitants les plus heureux du monde**

Site Slate — 27 janvier 2023

La France, 20e du classement de l'ONU, peut en prendre de la graine.

Lorsque l'ONU publie son rapport mondial sur le bonheur, nul n'a besoin de regarder le classement pour savoir que la Finlande sera sur le podium: voilà maintenant cinq années consécutives que ce pays occupe la première place, rapporte le HuffPost. Un titre qu'il ne doit évidemment pas à ses longues journées d'hiver démunies de soleil, mais bien au mode de vie idyllique dont bénéficient ses habitants.

«Ça va?», «Oui et toi?». Voici un début de conversation des plus banals. Mais si dans l'Hexagone personne ne s'attend à entendre son interlocuteur répondre «non», en Scandinavie, cela ne choquerait pas. Et pour cause, en Finlande la positivité est beaucoup moins normée: parler de son mal-être n'est pas aussi tabou qu'à l'étranger. Une ouverture d'esprit qui fait d'ailleurs la force des Finlandais et contribue à alimenter leur bonheur quotidien.

En outre, bien qu'ils bossent dur, leurs horaires de travail sont largement raisonnables. Cela signifie donc que la plupart d'entre eux bénéficient d'un bon équilibre vie professionnelle-vie privée, leur permettant de dédier davantage de temps à des activités divertissantes. «Peu de Finlandais doivent faire de longs trajets pour se rendre au travail, ce qui contribue également à leur niveau de bonheur et à la quantité de temps libre dont ils disposent», ajoute Juho Saari, doyen du département des sciences sociales de l'université de Tampere.

Enfin, les psychologues ont relevé que l'omniprésence de la nature jouait un rôle essentiel dans l'humeur des Finlandais. Le pays dispose notamment d'une réglementation connue sous le nom de «droit de tout un chacun», permettant aux habitants d'utiliser gratuitement et de manière respectueuse l'ensemble des forêts, des lacs et des zones côtières. Cela signifie donc que le camping, la cueillette de fruits ou de champignons, la natation ou le ski peuvent être gratuitement pratiqués dans ces espaces publics.

### UNE VISION DISSEMBLABLE

Tout cela donne bien envie. Mais et si les Finlandais n'étaient pas si heureux qu'ils le prétendent? Et si leur vision du bonheur était tout simplement différente de la nôtre? C'est ce que suppose Meri Larivaara, directrice des affaires stratégiques de l'association Mieli Mental Health Finland.

Dans les pays nordiques, les habitants éprouveraient en effet un sentiment de contentement davantage qu'un bonheur débordant. «Notre concept ressemble davantage à une impression constante d'être satisfait de sa vie et de ce que l'on possède. Pour nous, le bonheur n'est pas obligatoirement cette émotion unique et très intense. Il est donc plus facile d'être heureux», décrypte-t-elle.

Un argument d'autant plus valable que le rapport mondial sur le bonheur ne demande pas aux participants s'ils sont réellement heureux, mais s'ils sont satisfaits de leur vie. Étant donné que la plupart des Finlandais le sont quotidiennement, ils ne peuvent qu'occuper la première place.

Alors, pour que la France puisse un jour imaginer atteindre le podium si convoité, il faudrait que ses habitants se contentent des petits plaisirs de la vie. Et bizarrement, quelque chose nous dit que cela n'est pas près d'arriver.

### **ARTICLE 4 Autoroutes : les tarifs des péages vont grimper de près de 5% au 1er février**

Plusieurs sociétés d'autoroutes accompagnent cette évolution tarifaires de mesures commerciales.

Les tarifs des péages sur les principaux réseaux autoroutiers vont augmenter de 4,75% en moyenne le 1er février 2023, portés par la revalorisation annuelle automatique indexées sur l'inflation, selon des chiffres dévoilés début décembre par le ministère des Transports. En 2022, ils avaient progressé de 2% et en 2021 de 0,44%.

Les prix des péages sont revalorisés tous les ans, selon un calcul qui prend en compte au minimum 70% de l'inflation (hors tabac) sur douze mois jusqu'en octobre, et d'éventuelles augmentations en fonction des travaux prévus par les différents concessionnaires. L'augmentation est donc "sensiblement inférieure" aux 6,33% d'inflation mesurée par l'Insee à fin octobre.



---

## ARTICLE 5 Informations :

---

### LE JUGE PRESUME L'EXISTENCE D'UNE DISCRIMINATION LIEE A L'ENGAGEMENT SYNDICAL D'UN AGENT

---

Publié le 26/01/2023 • Par la gazette •

Promouvable depuis cinq ans au grade de sergent mais, jamais inscrit sur la liste d'aptitude pour le recrutement dans ce grade, un sous-officier de sapeur pompier professionnel en a eu assez et a saisi le juge administratif. Selon ses entretiens professionnels, il accomplissait ses fonctions de manière satisfaisante et les rappels à l'ordre de la part de sa hiérarchie quant à son comportement ne sont pas sans lien avec ses activités syndicales.

Après avoir formulé des remerciements lors de la remise de sa médaille des 20 ans de services, l'intéressé a remis en cause la réforme statutaire du corps des sapeurs-pompiers. Or, c'est depuis cette prise de parole que ses évaluations et les rapports avec sa hiérarchie se sont dégradés.

Le défenseur des droits a constaté que la même année, l'intéressé a été affecté d'office à un autre service. Pour sa part, le SDIS n'a apporté aucun élément lié à l'intérêt du service pour justifier le refus de modifier cette affectation.

Pour le juge, ces éléments sont suffisants pour faire présumer une discrimination liée à l'engagement syndical de l'intéressé. En outre, le refus de porter le signe distinctif du SDIS et le port d'une tenue non réglementaire, faits jamais sanctionnés, et le fait que d'autres agents également représentants syndicaux, aient été promus, ne suffisent pas pour écarter cette suspicion de discrimination.

**Références** [CAA de Lyon, 29 juin 2022, req. n°20LY00326.](#)